



Contestation d'un accident de voiture

Par **iclo**, le **23/02/2008** à **12:40**

Bonjour, rnl y a quelques jours dans une rue près de chez moi j'ai du ralentir et passer au pas pour contourner un camion en manœuvre, à ce moment un type m'a interpellé, je me suis arrêté et il m'a accusé d'avoir heurté sa camionnette en stationnement, je n'ai vu aucune trace sur ma voiture, en revanche j'ai constaté que l'avant de sa camionnette était abîmé sur le pare choc, l'aile et le phare avec la peinture enlevée. rnl a reconnu que l'aile et le phare et la peinture étaient déjà endommagés mais soutient que je suis responsable des dommages sur le pare choc. rnétant pressé et n'ayant pas le temps de discuter j'ai accepté de donner mes coordonnées téléphoniques en lui précisant mon adresse (étant presque voisins). rnLe soir je suis allé constater l'état des véhicules et j'ai pris des photos. rnNous nous sommes rappelés et nous n'avons pas trouvé de terrain d'entente. rnDepuis j'ai reçu une lettre de son assurance qui me demande: rn- de leur faire connaître le numéro d'enregistrement de cet d'accident et contact de mon assurancern- de transmettre leur courrier à mon assurancernIls estiment que je suis responsable de ce sinistre. A défaut de réponse de ma compagnie d'assurance et à réception du rapport d'expertise ils m'adresseront directement leur réclamation chiffrée. rnQuels sont vos conseils pour répondre à l'assurance et contester l'existence même de cet accident ?

Par **jeetendra**, le **24/02/2008** à **09:17**

bonjours, saisissez à votre tour votre assureur pour qu'il fasse jouer la garantie defense incluse dans votre assurance automobile d'autant plus qu'il n'y a pas de constat d'etablit entre vous et l'autre qui reclame reparation, courage, cordialement